

Avis de réunion

Groupe de travail sur l'évolution de la collaboration Insee-Collectivités locales pour la gestion des RIL¹ dans le cadre du projet Rorcal²

3e réunion - Mercredi 27 janvier 2016 de 10:00 à 17:00 - Salle 248 - 2e étage

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

18, boulevard Adolphe Pinard - 75014 Paris

Entrée : 6 rue Legrand - 92240 Malakoff



Les participants sont priés de se munir d'une pièce d'identité et du présent avis de réunion.

Destinataires

Les membres du groupe de travail et leur hiérarchie

Stéphanie ALIBERT, membre de la Cnerp³, représentante de l'AITF⁴- Toulouse Métropole
Frédéric AUTRAN, Insee La Réunion, responsable RP
Stéphane BABONNEAU, Civis⁵ - Saint-Pierre, Île de la Réunion
Séverine BALLEREAU, acteur SIG⁶ du RIL en collectivité, Rouen-Métropole
Nathalie BEAUSSE, Responsable du service aménagement urbain et cadre de vie - Elbeuf-sur-Seine
Charline BERTAULD, service de l'Urbanisme - Val-de-Reuil
Marie-Hélène BOULIDARD, membre de la Cnerp, personne qualifiée, expert démographe
Jean-Philippe DAMAIS, géographe, personnalité invitée
Christine DAVID, Insee Centre Val-de-Loire, responsable RP
Laurent DUVAL, coordonnateur recensement et correspondant RIL - Sanary sur Mer
Stève LACROIX, Insee DG, responsable de la cellule infrastructures géographiques
Vincent LE PALUD, Insee DG, responsable du processus RIL
Philippe LOUCHART, membre de la Cnerp, personne qualifiée, expert démographe IAU-IDF
Sylvain MONNOT, Insee Champagne-Ardennes responsable RP
Gaëlle OSSIEUX, correspondant RIL, Blanc Mesnil
Serge PLA, Insee Paca, responsable SIG

Pour information

Cnerp : Jean-Claude Frécon, Magda Tomasini, Pierre Bertinotti, Michel Duée, Caroline Escapa, Secrétariat général du Cnis

¹ Répertoire d'immeubles localisés

² Rorcal : RéOrganisation du Répertoire Commun d'Adresses Localisées

³ Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

⁴ Association des Ingénieurs Territoriaux de France

⁵ Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud - Île de la Réunion

⁶ Systèmes d'Informations Généralisés

Ordre du jour

1, Validation du compte-rendu de la réunion précédente

2. Premiers retours sur groupe de travail Insee-SOeS sur la gestion des PC

Vincent Le Palud

3. Présentation de la procédure spécifique de mise à jour du RIL à Toulouse

Stéphanie Alibert

4. Retour sur la qualité de la collaboration Insee-corRil en 2014-2015

Stève Lacroix

5. Premier temps de travail collectif autour des recommandations à construire concernant la collaboration, les échanges Insee-Communes, le rôle de chacun pour la gestion du RIL dans le cadre du projet Rorcal.

Compte-tenu des nombreux éléments déjà abordés lors de nos 2 premières réunions, des nombreuses remarques faites, des points de vigilance et d'amélioration repérés, il s'agira d'y revenir plus précisément afin de commencer à structurer nos réflexions sous forme de préconisations

Pour mémoire, voici un peu en vrac quelques éléments, ou bribes d'éléments, évoqués précédemment autour desquels nous devons continuer d'avancer et auxquels chacun pourra réfléchir en amont de notre séance de travail quant à ce qui pourrait faire l'objet d'une recommandation à l'issue de nos travaux :

- caler une définition de l'entité adressée ;
- la gestion des ADS en commune ;
- les incidences d'un transfert de la compétence ADS à l'EPCI alors que le RIL reste communal ;
- les formats standards d'échanges de données entre les différents partenaires des entités adressées et des données ADS ;
- dans quel cas la création d'une entité adressée relève-t-elle de l'Insee ou de la commune ? Jusqu'où laisser la possibilité de faire au CorRil sans que les collectivités n'assimile cela à un transfert de charges ?
- la possibilité pour une commune de créer une voie ;
- le vocabulaire dans Rorcal : la commune "propos", l'Insee "valide", "accepte", "refuse" ;
- la nature de la preuve : une vérification terrain, photo ou non à l'appui, qu'elle émane de l'Insee ou de la commune. Aller vers davantage d'équité entre les partenaires à travers un vocabulaire symboliquement plus égalitaire ;
- réinterroger la définition, la notion de l'expertise du RIL qui doit avoir lieu au plus tard à compter du 25 mai pour s'achever au plus tard le 25 juin (cadre légal) dans le cadre d'une procédure de mise à jour et d'expertise continu ;
- vers un nouveau calendrier annuel ?
- obligations des communes ? Que faire lorsqu'une commune ne réagit pas ? Doit-on pouvoir la contraindre ? Une commune peut-elle être considérée comme défaillante ? à partir de quand ?

Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive mais à commencer à nourrir nos réflexions.

6. Questions diverses